



Etat des lieux sortie

Par **Val13430**, le **17/11/2019** à **21:53**

Bonjour

Sur mon EDL il est noté en commentaires qu'aucun travaux d'embellissement ne pourront être effectués sans l'accord du Bailleur..il est également noté que des travaux de la chambre devaient être effectués en Septembre..il y a un gros problème d'humidité qui ne s'était pas vu en Juillet à la signature du Bail hormis les tâches spécifiées sur EDL de 30cm/30cm !! Depuis octobre cela a empiré et le proprio nous dit que c'est à cause d'un manque d'aération..que nous sommes fautifs..donc je fais quoi..je laisse comme ça ou je change qd même les papiers peints? Je signe pas EDLS ? et j'attends un huissier..il marque aussi que si le ménage n'est pas fait correctement il facture 150 euros

Quels sont mes droits?

Merci pour votre réponse

Par **oyster**, le **18/11/2019** à **06:19**

Bonjour ,

Le manque d'aération peut être la cause en créant un pont thermique (tache foncée au niveau de la jonction entre la partie verticale de la cloison et le plafond) vous devez voir si la vmc de la fenêtre est bouchée .ou le radiateur en position off car une différence de 7 ° est propice.

Des taches sur le plafond peuvent avoir une autre origine à savoir fuite appartement situé au dessus par tuyau de chauffage ou différentes raisons comme mauvaise étanchéité toit terrasse ?)

Dans le premier cas l'assurance ne rembourse pas la réfection .

Par **Val13430**, le **18/11/2019** à **06:47**

Merci..le problème c'est que la SDB est à côté de la chambre et il n'y a pas de vmc donc à chaque douche j'aère..je chauffe mais les murs sont mouillés.. les taches sont plus dans le

bas des murs angles..et il y en a aussi le long du mur..merci